

**PLATE FORME ÉLEVATRICE MOBILE DE PERSONNES (PEMP) - R.486**

Débutant

**Entre**

LIP VANNES - INDUSTRIE ET BATIMENT , 16 Rue Alfred Kastle  
r - 56000 VANNES, ci-après dénommé **LE CLIENT**,  
et CEPIM ENTREPRISES, 3 rue de l'Avenir, Zone du Keneah - 5  
6400 PLOUGOUMELEN, ci-après dénommé **LE PRESTATAIRE**,  
Il a été conclu ce qui suit :

**Article 1 : Objet de la formation**

Le présent contrat/convention complète les conditions générales d  
e vente du prestataire.

Vous nous avez informé que les apprenants ne sont pas situation  
de handicap.

Elle a pour objet la réalisation par le prestataire d'une action de fo  
rmation au bénéfice du CLIENT pour la période indiquée ci-après  
sous l'intitulé suivant : Plate forme élévatrice mobile de personnes  
(PEMP) - R.486 - Formation CACES® en Inter.

**Article 2 : Références réglementaires**

Art. R. 4323-55 & R. 4323-56 du Code du travail  
Arrêté n°2025-355 du 18 Avril 2025  
Circulaire DRT 99/7 du 15 Juin 1999  
Décret n°2015-172 du 13 février 2015  
Recommandation CNAM R.486

**Article 3 : Objectifs de la formation**

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à  
l'utilisation en sécurité des plate forme élévatrice mobile de perso  
nnes PEMP afin de se préparer aux tests d'évaluation théorique e  
t pratique du CACES®.

Obtenir ses CACES® et autorisation de conduite (sous réserve de  
réussite aux tests)

**Article 4 : Personnel concerné**

Toute personne appelée à utiliser de façon habituelle ou occasion  
nelle ce type d'équipement

**Article 5 : Pré-requis**

- Être âgé d'au moins 18 ans
- Comprendre le français
- Être reconnu apte médicalement
- Les stagiaires devront venir en formation munis de leurs EPI (do  
nt harnais de sécurité)

**Article 6 : Programme de la formation**

Conforme à la réglementation en vigueur.  
Voir la fiche programme.

**Article 7 : Déroulement de la session**

Déroulement d'une session : cat A

- Théorie : 0.5 jour
- Pratique : 1,5 jour
- Tests CACES® : de 4 à 6 tests par jour en fonction des catégori  
es

**Article 8 : Attestation, diplôme et durée de validité de la form  
ation**

Document délivré à l'issue de cette formation :  
Avis en vue de l'autorisation de conduite

La validité de cette formation est de 60 mois.

Stagiaires indiqués :

- SEYRAN Bilal - M. : Théorie - Cat A

**Article 9 : Nature, caractéristiques et modalités de réalisation  
de l'action de formation**

Cette formation aura lieu dans les conditions suivantes :

- Nombre de participants prévus : 1
- Nombre de session : 1
- Durée de chaque session : 3 jours (21h)
- Dates : 20- 21 et 23-07-26
- Horaires : 08h30 - 12h00 et 13h00 - 16h30
- Lieu : Notre site de Plougoumelen - 56400
- Formateur pressenti : A définir

Nous prenons en compte que le(s) stagiaire(s) inscrit(s) à cette fo  
rmation n'est ou ne sont pas des Personnes en Situation de Handi  
cap

**Article 10 : Engagements de CEPIM ENTREPRISES**

CEPIM ENTREPRISES s'engage à :

- Effectuer la formation dans le respect des règles du Code du T  
ravail relative à l'activité de formation.
- Remettre à l'issue de la formation au responsable de formation  
du client les feuilles d'émargement journalières signées par les pa  
rticipants.

**Article 11 : Matériel mis à disposition par le client**

Sans objet.

**Article 12 : Dispositions financières**

Le Client s'engage à verser au prestataire, en contrepartie de l'act  
ion de formation réalisée et ce quel que soit le nombre réel de par  
ticipants, une somme TTC ci-dessous.

| H.T.     | TVA      | TTC      |
|----------|----------|----------|
| 680,00 € | 136,00 € | 816,00 € |

Ce prix comprend :

- Le coût total de la formation (frais de déplacement et frais de re  
pas du personnel du prestataire)
- Les supports de cours
- Les attestations de stage

**Article 13 : Modalités de règlement**

- Le règlement aura lieu à réception de facture

**Article 14 : Remarques**

Sans objet.

**Article 15 : Annulation de session Inter-société**

En cas d'annulation d'une session de formation par le client moin  
s de 10 jours ouvrables avant la date de session ou en cas d'abs  
ence totale ou partielle d'un ou plusieurs stagiaires à la session de  
formation, la totalité du montant de la formation sera due au prest  
ataire.

En cas de report ou d'annulation d'une ou de plusieurs sessions d  
e formation par le prestataire, au choix du client, le prestataire rep  
orte la session de formation ou rembourse intégralement les som  
mes perçues. Le Client, ni aucun tiers, ne peut prétendre à aucun  
e indemnité pour quelque cause que ce soit.

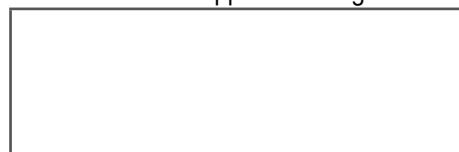
**Article 16 : Différents éventuels**

En cas de litige et après échec d'une solution amiable dans un dél  
ai de trente jours à compter de sa survenance, la compétence exc  
lusive est attribuée aux tribunaux compétents du siège du prestat  
aire.

CEPIM ENTREPRISES SARL  
3 rue de l'Avenir - Zone du Keneah  
56400 PLOUGOUMELEN  
RC Lorient 509 395 471



Pour LE CLIENT - Lu et approuvé et signature



Merci de nous retourner un exemplaire  
signé de cette convention.